



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/94
2 février 1996

Cinquantième session
Point 95 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/617/Add.12)]

50/94. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 49/107 du 19 décembre 1994, relative au programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, un rapport sur l'application de cette résolution,

Réaffirmant également, en particulier, le paragraphe 2 de sa résolution 49/107,

Insistant sur le fait qu'il est plus urgent que jamais de favoriser l'industrialisation, clef du progrès des pays en développement, et sur l'importance du rôle joué par les organismes des Nations Unies, notamment de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, où des réformes sont en cours, et rappelant les déclarations faites par le Groupe des 77 1/, le Mouvement des pays non alignés 2/ et l'Organisation de l'unité africaine 3/ les 29 septembre, 20 octobre et 28 juin 1995, respectivement, au sujet du rôle essentiel qui incombe à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à cet égard,

Consciente de la nécessité d'intensifier la coopération entre les pays africains, les organismes des Nations Unies et les autres institutions

1/ A/50/518, annexe, par. 48.

2/ Voir A/50/752-S/1995/1035, annexe V.

3/ Voir A/50/647, annexe II.

financières bilatérales et multilatérales, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales africaines, pour la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

Consciente également de l'importance du rôle de l'industrialisation dans la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable en Afrique dans le contexte du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 4/,

Consciente en outre de l'importance de la coopération intercontinentale, interrégionale, régionale et sous-régionale pour la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

Notant les profondes conséquences que les changements radicaux intervenus dans l'environnement international, notamment la conclusion des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay, ont sur la coopération pour le développement et sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie, et prenant note de la nécessité d'agir de manière concertée aux niveaux national et international pour permettre aux pays africains de faire face aux problèmes posés par l'évolution récente du commerce international et de tirer pleinement parti des possibilités qu'elle leur offre, entre autres considérations, ainsi que du rôle qui incombe à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à cet égard,

Soulignant qu'il faut continuer de mobiliser, par des initiatives nationales et internationales, les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie, notamment en instaurant un climat propre à favoriser les investissements étrangers directs, le développement du secteur privé, les petites et moyennes entreprises et l'accès aux marchés,

Considérant que les pays africains doivent utiliser plus efficacement leurs ressources humaines et financières au cours du processus d'industrialisation,

Prenant note en les appréciant des diverses initiatives prises et réunions tenues aux niveaux régional et sous-régional, dont la Conférence des ministres de l'industrie des pays africains, tenue à Gaborone du 6 au 8 juin 1995, et de la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui a convoqué et organisé des réunions sur l'investissement industriel axées sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002) 5/;

2. Souligne l'importance de la coopération en matière de développement industriel ainsi que de l'existence d'un climat positif, favorable aux investissements et aux affaires, pour promouvoir l'expansion, la diversification et la modernisation des moyens de production dans les pays en développement;

4/ Résolution 46/151, annexe, sect. II.

5/ A/50/487.

3. Demande aux organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission économique pour l'Afrique, à l'Organisation de l'unité africaine et tous les autres partenaires du développement, de continuer à participer activement et de façon plus décisive à l'exécution du programme de la deuxième Décennie, en gardant à l'esprit les engagements pris à cet égard dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

4. Encourage les gouvernements des pays d'Afrique à renforcer les comités nationaux de la deuxième Décennie de manière à pouvoir suivre efficacement l'exécution du programme de celle-ci, et à définir des politiques efficaces qui leur permettront de répondre aux défis et aux exigences que comporte l'évolution de l'environnement national et international dans lequel se situe l'industrialisation et de tirer parti des possibilités qu'elle offre;

5. Souligne que l'aide technique et financière des organismes des Nations Unies et des sources bilatérales et multilatérales reste nécessaire pour épauler les efforts déployés par les pays africains pour réaliser les objectifs de la deuxième Décennie, les pays africains devant, pour leur part, renforcer leur coopération dans les domaines de la politique industrielle, de la création d'institutions, de la mise en valeur des ressources humaines, de la technologie et de l'investissement;

6. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de faciliter l'échange d'informations entre gouvernements des pays africains sur les activités réalisées sur le plan national, dans le cadre de l'exécution du programme de la deuxième Décennie, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et avec l'aide des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de contribuer ainsi à la préparation des rapports que le Secrétaire général présentera par la suite sur l'exécution de ce programme;

7. Demande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Organisation de l'unité africaine de renforcer leur soutien et de coordonner leurs activités en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie, afin de rendre le secteur industriel de l'Afrique plus concurrentiel face à la mondialisation de la production et à l'accroissement des courants commerciaux, technologiques et financiers qui lui est lié;

8. Prie le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de prendre en considération l'exécution du programme de la deuxième Décennie lorsqu'il préparera l'examen à mi-parcours, qui aura lieu en 1996, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

9. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution.